

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2022**

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PISON LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 septembre dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Culture

- **Délibération n° 102 : Renouvellement de la convention de partenariat entre la communauté de communes et la Ville de Châteaubriant pour la mise à disposition du Théâtre de Verre**

Mme Catherine CIRON cite, à titre d'exemple, un spectacle de fin d'année qui s'est tenu hier au Théâtre de Verre et qui rassemblait tous les ensembles d'orchestres du conservatoire, des plus petits (7 ans) jusqu'aux plus grands.

Elle souligne que cette convention a également tout son sens dans le cadre du projet culturel de territoire signé la semaine dernière avec le Département. Elle précise qu'il s'agit du 4^{ème} renouvellement de cette convention.

Adoption à l'unanimité.

Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires

Finances

- **Délibération n° 103 : Décision modificative n° 2 du budget annexe SICTOM**

M. Rudy BOISSEAU précise qu'au chapitre 011 avait été budgétisé un montant de 2 804 000 €. Il est nécessaire d'abonder à hauteur de 295 000 € ce qui induit que ce budget de fonctionnement atteindrait plus de 3 millions d'euros.

M. Bernard GAUDIN indique qu'il s'est abstenu sur l'ensemble des budgets annexes et qu'il poursuit sur ce même principe.

**Adoption à la majorité.
1 abstention (M. Bernard GAUDIN).**

- **Délibération n° 104 : Décision modificative n°2 du budget annexe REOM**

M. Rudy BOISSEAU explique qu'il est nécessaire d'abonder à hauteur de 30 000 € sur ce budget. Ce montant s'ajoute aux 1 049 000 € déjà prévus pour ce budget annexe qui s'élève désormais à 1 079 000 €.

**Adoption à la majorité.
1 abstention (M. Bernard GAUDIN).**

- **Délibération n° 105 : Décision modificative n°1 du budget annexe Transports**

**Adoption à la majorité.
1 abstention (M. Bernard GAUDIN).**

- **Délibération n° 106 : Subvention budget Transports**

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN).

- **Délibération n° 107: Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 108 : Apurement des comptes 1069**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 109 : Tarifs des services intercommunaux - Année 2023**

M. François-Xavier LE HECHO souhaite connaître l'incidence de l'augmentation des tarifs du Foirail sur les recettes de ce service pour une année.

M. Dominique DAVID précise que le budget du foirail s'élève à environ 300 000 €.

M. Bruno DEBRAY indique que cette augmentation reste très raisonnable au vu de la hausse des coûts d'énergie et eu égard aux tarifs pratiqués sur d'autres marchés.

M. le Président rappelle que l'année passée, le Conseil Communautaire avait approuvé l'augmentation des tarifs à hauteur de 2 %. En cumulant ces 2 % et la hausse de 4 % proposée, on obtient 6 % sur 2 ans. Il considère que l'inflation est plus importante que ce taux d'augmentation.

Il ajoute par ailleurs, que tous les tarifs ne subissent pas d'augmentation, c'est le cas pour les séjours de ski étant donné que la collectivité a obtenu des tarifs privilégiés qui ont permis de stabiliser le coût.

M. Dominique DAVID souligne également que les tarifs des stages de BAFA n'évolueront pas afin de maintenir la gratuité pour les stagiaires, toutes aides déduites.

M. Bernard GAUDIN souhaite émettre une observation générale sur l'augmentation des tarifs à hauteur de 4 %. Il estime que cette augmentation est mesurée et équilibrée par rapport au contexte actuel.

Il fait le constat que dans les tarifs proposés qui concernent l'ensemble des services, il existe des tarifs notamment pour l'enfance et la jeunesse qui sont calculés sur la base du quotient familial ce qu'il considère comme « une bonne chose ». Toutefois, il réitère sa remarque formulée à plusieurs reprises et qui concerne la structuration du quotient familial basée sur 5 tranches qui, de son point de vue, est nettement insuffisante.

Il souhaite qu'un jour, et peut-être compte tenu de la négociation en cours ou à venir avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant la Convention Territoriale Globale, qu'un travail soit engagé sur une structure de financement des services enfance jeunesse plus adaptée et qui tienne compte du taux d'effort.

Pour cette raison, il informe qu'il s'abstiendra sur cette délibération.

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN).

- **Délibération n° 110 : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Villepôt**

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur l'utilisation des fonds de concours car il est indiqué dans la délibération que les fonds de concours sont consommés pour l'année 2022. Il fait remarquer que dans les délibérations précédentes apparaissaient des reports sur 2022 ou un partage de montant entre deux exercices. Il souhaiterait qu'à l'occasion d'une prochaine commission finances, soit présenté un état détaillé de la consommation de ces enveloppes.

M. Dominique DAVID indique qu'il en prend note.

M. Philippe DUGRAVOT remercie, au nom de sa commune, les conseillers communautaires de cette décision et rappelle tout l'intérêt du soutien de l'intercommunalité aux actions conduites en particulier par les petites communes.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 111 : Demande de subvention LEADER dans le cadre d'un projet de coopération interterritorial pour expérimenter des services avec d'autres territoires pour une mise en service de l'itinéraire cyclable Nantes/ Le Mont Saint Michel**

M. François-Xavier LE HECHO souhaiterait connaître l'emplacement des 3 box qui n'est pas indiqué dans la délibération.

M. Jean-Luc MARSOLLIER répond qu'il s'agit, à ce jour, de positionner ces box sur 3 pôles structurants, à déterminer. Il pourrait ainsi être envisagé un emplacement à l'entrée et la sortie sur l'itinéraire de Châteaubriant, sachant que le territoire intercommunal est concerné par 53 kms sur les 275. Il souligne que ce tracé est le plus important par rapport aux autres collectivités.

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la prise de décision concernant la localisation de ces box.

M. Jean-Luc MARSOLLIER indique qu'aucune décision n'a été prise à ce jour car il est nécessaire d'avoir une cohérence sur l'installation des box avec les autres territoires.

M. Bernard GAUDIN demande si les 3 box seront localisés sur le territoire intercommunal ou il s'agit de box qui pourraient être positionnés sur d'autres territoires.

M. Jean-Luc MARSOLLIER répond par la négative.

M. Bernard GAUDIN conclut que ces box seront bien installés sur le territoire intercommunal.

M. Alain RABU souhaiterait intervenir sur la signalétique. Il informe avoir emprunté la voie verte à vélo et regrette de ne pas avoir vu de panneaux lui indiquant l'endroit où il se situait. Il demande la possibilité de travailler sur ce sujet.

M. Jean-Luc MARSOLLIER précise que ce travail est en cours.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 112 : Renouvellement des conventions de partenariat avec les associations agréées Espace de Vie Sociale du territoire**

M. Bernard GAUDIN informe être impliqué dans la gestion d'un des Espaces de Vie Sociale cité et demande s'il doit participer au vote.

M. le Président répond qu'il s'agit de bénévolat dans une association et qu'il peut donc voter.

Adoption à l'unanimité.

Personnel – Administration Générale et Mutualisation

Administration générale

- **Délibération n° 113 : Modification des statuts du SYDELA**

M. Philippe DUGRAVOT rappelle que l'annexe 1 des statuts, correspond à la liste des communes et des EPCI membres du Territoire d'Energie de Loire-Atlantique. L'annexe 2 correspond à la répartition de sièges des délégués au comité syndical pour les collèges électoraux. Quant à l'annexe 3, elle correspond à la liste des communes et EPCI par compétences transférées, compétences en matière d'électricité, en matière de gaz et en matière d'éclairage public.

M. Bruno DEBRAY constate que la commune de Sion les Mines n'apparaît pas sur la liste.

M. le Président indique que la commune de Sion les Mines n'a pas été oubliée car elle apparaît sur la page 4 de l'annexe 1.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 114 : Convention de mise en valeur du site de la carrière de la Pierre Bleue à Marsac sur Don**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 115 : Présentation du rapport d'activités politique de la ville sur le quartier prioritaire de la Ville aux Roses à Châteaubriant - Année 2021**

Mme Catherine CIRON propose de regarder au travers d'un diaporama, quelques photographies qui permettent de résumer ce rapport.

Elle rappelle que le contrat politique de la ville est établi sur la base de trois axes prioritaires : la rénovation urbaine, la cohésion sociale et l'emploi. Il se décline sur ce quartier prioritaire, à travers un équipement de la Communauté de Communes, à savoir le Centre socio-culturel intercommunal, ainsi que grâce aux autres services de la Communauté de Communes : le service enfant/jeunesse, le service culture et le SICTOM, qui interviennent régulièrement dans le cadre de la politique de la ville. Les partenaires de la Communauté de Communes interviennent également dans ce cadre. C'est le cas du Conseil citoyen qui est composé de 8 habitants du quartier. Ce dernier s'est réuni 4 fois en 2021. Le Conseil citoyen s'appuie sur des acteurs locaux comme l'Office municipal des sports ou l'ORPAC. Des associations agissent également sur ce quartier politique de la ville.

Elle commente des photos qui sont projetées afin d'illustrer certaines actions menées sur le quartier. Les associations agréées Espace de Vie Sociale y sont représentées. Elle présente une photo d'un atelier radio organisé par l'association Rencontres dans les locaux du Centre socio-culturel intercommunal et qui a remporté un vif succès. D'autres photos sont également diffusées et qui représentent une action des « Petits débrouillards », d'un club sportif de Châteaubriant, ou des ateliers informatiques qui se tiennent régulièrement au Centre socio-culturel.

Mme Catherine CIRON décline ensuite les trois axes du contrat politique de la ville. Elle indique que dans le cadre du 1^{er} axe, qui concerne le projet de requalification urbaine du quartier de la Ville aux roses, une convention partenariale a été signée avec l'Etat, la Région, le Département et Habitat 44. Elle précise que ce projet global de rénovation urbaine est porté essentiellement par deux acteurs, avec une double dynamique. Habitat 44 prend en charge la rénovation des bâtiments, des logements avec une démolition de 64 logements et la création de nouveaux types d'appartements T5 et T6, qui n'existaient pas auparavant. Habitat 44 réalise également la mise aux normes de logements dont 32 seront adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Elle souligne par ailleurs qu'il s'agit d'un important investissement sur le plan de la rénovation énergétique des appartements, puisque 331 logements seront rénovés. 30 nouveaux logements seront également créés. Elle fait remarquer qu'Habitat 44 va de ce fait investir près de 21 millions d'euros sur le quartier.

En parallèle, avec l'action de la Ville, et dès lors que ces rénovations auront été réalisées, Mme Catherine CIRON précise qu'il faudra nécessairement une intervention sur les espaces publics qui sont la propriété de la Ville de Châteaubriant.

Elle indique que le 2^{ème} axe concerne la cohésion sociale qu'elle va exposer à travers 5 photographies qui sont projetées. La première photo correspond au cinéma de plein air que la Communauté de Communes organise dans le quartier de la Ville aux roses. Elle souhaite par ailleurs préciser que ce rapport d'activité sera présenté l'année prochaine sur le 1^{er} semestre afin de s'appuyer au plus près de l'actualité des événements qui se sont tenus sur le quartier. Elle présente une autre photo qui concerne le Welcome festival, lors duquel plusieurs activités ont été organisées. Une autre photo montre une action en lien avec la parentalité avec le service culture et notamment le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes, où les équipes accompagnent des familles avec une approche un peu originale de la lecture des livres auprès des petits. Mme Catherine CIRON souligne que les services forment ainsi les parents à la lecture, à ce rituel qui s'installe ou qui s'installera dans les familles. Un autre cliché présente l'intervention du Conservatoire avec l'orchestre cuivre et percussions au sein du collège de la Ville aux Roses. Elle précise que les élèves n'ont pas forcément suivi de formation musicale pour apprendre les notes, mais grâce aux cuivres

et percussions, ils peuvent quand même jouer d'un instrument avec l'idée du rythme. L'orchestre est ainsi porté par les professeurs du Conservatoire et également le professeur d'éducation musicale du collège de la Ville aux Roses. Le Conservatoire intervient également à l'école Claude Monnet dans le domaine de la danse. Une photo présente le multi sports et qui traduit l'intervention de la Ville de Châteaubriant en partenariat avec la Communauté de Communes sur l'accompagnement au développement sportif dans le quartier. Papy Leye, médiateur et animateur sur le quartier, organise des jeux, et réussit par ce biais à agréger tous les jeunes du quartier, aussi bien les filles que les garçons pour participer à des activités sportives. Du point de vue de la cohésion sociale, le service jeunesse de la Communauté de Communes mène également une action de médiation très forte qui consiste à présenter les différentes activités qui existent pour tous les jeunes du territoire. Grâce à cette médiation dans le quartier, des jeunes se sont inscrits aux séjours été et aux séjours ski organisés par la Communauté de Communes.

Le 3^{ème} et dernier axe porte sur l'emploi et la formation. Mme Catherine CIRON précise que tous les partenaires qui accompagnent la Communauté de Communes à travers le Quai des Entrepreneurs, lequel est très présent sur le quartier ainsi que Pôle Emploi, interviennent sur cet axe. On trouve également les autres prescripteurs de l'emploi, tels que la Mission Locale ainsi que d'autres partenaires qui vont à la rencontre des habitants pour les rapprocher des services dont ils peuvent être allocataires et leur proposer des offres d'emploi. Concernant la formation, elle indique que le Campus Connecté est présent sur des temps dédiés de façon très régulière pour présenter aux jeunes mais aussi aux actifs, les diverses formations et montrer qu'il est possible de se former sur le territoire. Elle précise qu'un accompagnement est également délivré aux collégiens de 3^{ème} qui doivent obligatoirement réaliser dans leur parcours un stage en entreprise. Certains jeunes n'ont pas de réseau pour les aider à trouver des stages et c'est l'objectif de la Communauté de Communes de les accompagner. Le service de Romain PRIOU, Directeur du pôle développement du territoire, économie, emploi et formation, est également présent pour aider à actualiser ou à réaliser des CV et à rédiger des lettres de motivation. Elle informe, par ailleurs, que la Communauté de Communes a organisé des Jobs Dating avec des clauses sociales pour aller à la rencontre des habitants et les relier plus facilement au monde de l'entreprise.

Elle précise que les 3 axes qui ont été définis comme prioritaires au contrat de politique de la ville ont été illustrés par la présentation de quelques actions qui ont été menées en 2021. Le rapport joint à la délibération, détaille l'ensemble des actions. Cette présentation a toutefois permis d'évoquer les éléments les plus importants de cette politique essentielle portée par la Communauté de Communes, la Ville et les partenaires.

M. le Président remercie Mme Catherine CIRON de cette présentation. Il indique qu'en effet, ce rapport d'activités concerne l'année 2021 et est présenté fin 2022. Il précise que le prochain rapport d'activités sera présenté plus rapidement.

Il souligne que beaucoup d'élèves des communes du territoire vont au collège de la Ville aux Roses dont Mme Catherine CIRON a obtenu la rénovation des bâtiments. S'agissant de l'orchestre cuivres et percussions, il souligne l'intérêt de cette initiative au sein du collège et remercie à ce titre Mme Catherine CIRON.

Il fait également observer que le Centre socio culturel intercommunal reçoit un certain nombre d'habitants en dehors du quartier et provenant des communes du territoire. Il informe qu'une France Services va ouvrir sur le quartier en janvier prochain. Cette ouverture permettra de soulager l'activité de la France Services de Derval qui est actuellement très importante. Il prend pour exemple un usager du secteur qui s'est déplacé vers ce service dernièrement et qui est revenu 4 heures après son départ.

M. le Président informe par ailleurs, que la Ville de Châteaubriant va mettre en service mercredi prochain à 12 h, en présence de Papy Leye, le foot 5. Il invite ceux qui seraient curieux de découvrir cette initiative, de venir visiter cette structure qui lui paraît intéressante. Il rappelle qu'il y a quelques années, la Communauté de Communes a financé l'installation de terrains multisports dans plusieurs communes du territoire. Il suggère que plus tard et si certains le souhaitent, une réflexion soit menée à l'échelle intercommunale sur ce type d'équipement.

M. Jean-Luc MARSOLLIER propose effectivement que les élus qui le souhaitent se déplacent mercredi pour découvrir cet équipement intéressant qui permet à la fois pour les jeunes d'avoir une pratique encadrée mais en ayant aussi des créneaux ouverts. Il s'adresse aussi bien aux garçons qu'aux filles.

M. le Président ajoute qu'en plus d'être destiné aux jeunes, la structure s'adresse également aux clubs mais aussi aux associations locales.

Mme Catherine CIRON souhaite préciser que lors de la présentation, elle a donné des exemples sur le quartier car il s'agit de la politique de la ville. Pour autant, le centre socio-culturel est intercommunal et parmi les exemples donnés, elle souligne que des jeunes des communes mais également des moins jeunes participent aux différentes activités proposées. De plus, elle fait remarquer que le Centre socio culturel déploie ses activités sur les communes. En effet, un des agents de ce service est dédié à l'accompagnement des associations et se déplace sur le territoire et organise des rencontres au Centre socio-culturel pour accompagner les associations.

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

Personnel

- **Délibération n° 116 : Modification du tableau des effectifs**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 117 : Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le Centre de Gestion de Loire Atlantique (CDG 44)**

Adoption à l'unanimité.

Mobilité

- **Délibération n° 118 : Convention de délégation de compétences par la Région des Pays de la Loire pour la gestion du transport à la demande**

M. Alain LE TOLGUENEC s'interroge sur le paragraphe dans la délibération qui concerne le transport à la demande et notamment les usagers entre 70 et 74 ans. Il demande à connaître les raisons de la limite à 74 ans.

M. Sébastien CROSSOUARD explique que la Région proposait une prise en charge pour les personnes à mobilité réduite et les plus de 75 ans, en porte à porte. La Communauté de Communes avait donc adopté une délibération pour élargir le service en porte à porte aux 70 à 75 ans mais la convention est bien formalisée sur les 70 à 74 ans. Il souligne qu'à partir de 75 ans, la Région prend en charge le service.

Pour information, M. Sébastien CROSSOUARD informe que sur cette tranche d'âge de 70-74 ans, il est comptabilisé 35 inscrits.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 119 : Tarifs de la nouvelle station libre-service d'auto partage électrique à la gare à Châteaubriant**

M. Bernard. GAUDIN s'interroge sur l'application de pénalités de 50 € si non prise en compte de l'autonomie du véhicule par rapport aux kilomètres effectués.

M. Sébastien CROSSOUARD explique que lorsque l'utilisateur prend le véhicule, il a une autonomie de kilométrage qui lui est précisé. Il est bien indiqué au conducteur d'être vigilant quant à son autonomie afin de pas se déplacer trop loin et ne pas pouvoir revenir ensuite.

M. Alain LE TOLGUENEC s'interroge sur les éventuelles réparations et leur prise en compte par les assurances.

M. Sébastien CROSSOUARD indique qu'en cas de réparations à effectuer, le locataire du véhicule devra activer son contrat d'assurance. L'assurance contractée par la communauté de communes n'est pas activée si l'utilisateur ne respecte pas les conditions générales de vente et d'utilisation dudit service. C'est le sens des pénalités qui sont mentionnées dans la délibération.

M. le Président ajoute que des compléments d'information seront apportés en prenant appui sur la station d'auto partage située à Derval. Des précisions seront ainsi fournies sur le problème de répartition des responsabilités entre un conducteur qui doit être assuré pour sa conduite et la communauté de communes qui met à disposition un véhicule qui doit être en état de marche.

Adoption à l'unanimité.

Prévention et Gestion des déchets

- **Délibération n° 120 : Rapport d'activités du service de prévention et de gestion des déchets du secteur du Castelbriantais - Année 2021**

M. Rudy BOISSEAU indique que ce rapport d'activités présente l'organisation du service de prévention et de gestion des déchets sur le Castelbriantais, les prestataires de service ainsi que l'ossature salariale qui constitue ce service.

Sur ce rapport, il fait le constat d'une évolution des apports en déchetterie en kilos. Cette évolution est également relevée sur toute la partie déchets recyclables et valorisables issus des poubelles jaunes mais aussi des points d'apport volontaire pour les verres et le papier. Il souligne toutefois une légère diminution des ordures ménagères mais pour autant, la production de déchets par habitant par rapport à 2020 est en augmentation. Il rappelle qu'en 2020, ce chiffre était de 589 kg par habitant, et en 2021, il est de 627 kg par habitant.

Il précise que sur le rapport d'activité précédent et sur les deux systèmes de collecte, les refus de tri étaient différenciés puisque les sources de traitement des déchets n'étaient pas identiques. Sur ce rapport d'activités 2021, pour l'un comme pour l'autre système, le refus de tri est identique étant donné que tous les déchets sont dirigés vers le même centre de tri optique qui se situe chez Paprec Trivalo au Rheu près de Rennes. Il précise que le refus de tri est effectué sur deux niveaux. Avant, le refus de tri était basé sur un seul pourcentage, et désormais le présent document fait apparaître deux taux. Un taux concerne tous les plastiques qui ne sont pas recyclables malgré l'application des consignes d'extension du tri pour les plastiques. Il en profite pour rappeler que dorénavant, tous les plastiques peuvent être déposés dans la poubelle jaune ou dans les sacs jaunes. Il explique qu'au bout de la chaîne, tous les plastiques ne sont pas traités et recyclables puisqu'il serait nécessaire d'avoir des sociétés qui soient capables de le faire. Cette situation explique donc la présence de deux taux audit rapport.

Cette situation conclut à un taux refus de tri est légère augmentation.

Sur l'aspect budgétaire, il souligne l'augmentation importante du coût de traitement des déchets.

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- **Délibération n° 121 : Rapport d'activités du service de prévention et de gestion des déchets du secteur de Derval - Année 2021**

M. Rudy BOISSEAU fait observer que ce rapport montre le même type d'orientation que le précédent. L'apport en déchetterie est aussi plus important. Les déchets recyclables, comme le verre, le papier, les emballages sont mieux valorisés. Il constate par ailleurs, une légère diminution des ordures ménagères. Ce document fait également apparaître les évolutions par type de produits, notamment concernant les plastiques.

M. Bruno DEBRAY s'interroge sur les refus de tri en faisant le constat que plus les habitants trient leurs déchets et plus la collectivité a des refus de tri.

M. Rudy BOISSEAU estime qu'il faut réaliser le tri des déchets d'une façon correcte. Il explique que le refus de tri est un sondage réalisé sur les emballages recyclables issus des poubelles jaunes ou sacs jaunes. Il est ainsi procédé au constat des intrus qui peuvent également être placés par erreur dans les poubelles par certains concitoyens. Ce sondage est appelé « caractérisation ». Le service en réalise entre 18 et 19 dans l'année. Une moyenne est ainsi calculée qui correspond au taux de refus de tri.

Il précise par ailleurs concernant les refus de tri, que la collectivité travaillait avec des centres de tri manuels alors qu'aujourd'hui elle travaille avec des centres de tri optique qui pardonnent beaucoup moins l'erreur. S'agissant du tri manuel, il souligne qu'un faible pourcentage d'erreurs pouvait être constaté, mais avec le tri optique, le risque d'erreur est quasi impossible. Il estime qu'il sera nécessaire de mettre en place des initiatives afin de faire baisser les refus de tri. Ce sujet sera évoqué en commission en vue d'une délibération à présenter lors d'une prochaine séance de conseil communautaire sur les actions et les améliorations à apporter sur le tri d'une manière générale.

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

- Délibération n° 122 : Construction de la nouvelle déchetterie intercommunale à Châteaubriant

M. Bernard GAUDIN précise qu'il n'émet pas d'observation particulière sur l'opportunité de ce projet. Il se dit plutôt favorable à son importance et à sa réalisation. Cependant, il rappelle que lors de la réunion de la commission prévention et gestion des déchets qui a été animée, il a été échangé sur ce projet sur la base d'une présentation d'une esquisse sur l'organisation de cette future déchetterie. Il précise qu'il a par ailleurs été annoncé à plusieurs reprises que ce projet serait évoqué à l'occasion de prochaines commissions. Or, il souligne que la lecture de la décision laisse entendre que le projet est « bouclé » et, qu'il n'y aura pas d'occasion de revenir sur cet équipement et ces particularités, son organisation et son fonctionnement. Il demande donc si la commission sera sollicitée pour aborder dans le détail l'organisation de cet équipement.

M. Rudy BOISSEAU répond ne pas avoir interprété la délibération dans ce sens. Il indique que la présente délibération acte la réalisation d'une nouvelle déchetterie avec une prévision budgétaire à hauteur de 2,3 M€. Il est prévu de solliciter des subventions au titre du FEDER, de la DSIL et de la Région. Il souligne qu'en fonction de l'obtention de ces subventions, ce projet sera peut-être modifié.

Il rappelle qu'il a présenté en commission une esquisse de principe. Il précise avoir toujours dit qu'il y avait matière à l'améliorer dans le principe. S'agissant de la décision d'autoriser M. le Président à signer les marchés de travaux correspondants, celle-ci ne signifie pas que le projet est « bouclé » et que ce dossier ne sera pas examiné à nouveau par la commission qu'il préside.

Il rappelle que ce projet a été présenté en commission, en bureau communautaire et en conférence des Maires. Il souligne avoir fait part aux autres instances, des remarques émises lors de la dernière commission au cours de laquelle, il s'est fait traiter de tricheur et on lui a lancé que c'était toujours Châteaubriant qui décidait. Il met l'accent sur le fait qu'il respecte sa commission et que cette dernière est également respectée par le bureau communautaire et la conférence des Maires. Il indique qu'il est probable que l'esquisse définitive de cette déchetterie, soit probablement très proche de la première mouture, mais que toutes les propositions d'améliorations susceptibles d'apporter un meilleur fonctionnement peuvent être transmises. Il indique par ailleurs que le vote de cette délibération ne signifie pas que le projet est abouti.

M. Bernard GAUDIN déclare qu'il prend acte de la présentation de M. Rudy BOISSEAU.

M. Alain LE TOLGUENEC s'interroge sur le financement du projet et notamment l'alinéa 5 dans la décision de la délibération qui stipule que le conseil communautaire décide « *de déléguer au bureau communautaire le soin de procéder à tout ajustement du plan de financement si nécessaire* ». Il lui semble que dans la délibération n° 111, la phrase était plus claire : « *La communauté de communes s'engage à assumer un autofinancement supérieur à celui indiqué, dans la limite des crédits inscrits, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures à celles sollicitées* ». Il craint par ailleurs que si l'évaluation financière de 2,3 M€ est dépassée et que si une des subventions n'est pas obtenue, le bureau communautaire aura toute latitude pour prendre les décisions qui s'imposent au détriment du budget initial.

M. Rudy BOISSEAU reprend la décision de la délibération indiquant que le conseil communautaire décide de déléguer au bureau communautaire le soin de procéder à tout ajustement du plan de financement. Il rappelle que le programme s'élève à 2,3 M€ et que dans le cas où les subventions ne seraient pas obtenues à la hauteur de ce qui était prévu, il serait nécessaire de réajuster le programme. Il attire l'attention sur le fait que cette délibération donne un cadre et qu'en cas de non obtention de subventions, il faudra revoir le projet à la baisse.

M. le Président rassure M. Alain LETOLGUENEC en lui précisant que les équipements réalisés par la Communauté de Communes tels que la médiathèque intercommunale, les bibliothèques, l'espace aquatique ainsi que d'autres équipements, ont été réalisés dans les enveloppes budgétaires votées.

Il souligne que l'objectif de la délibération présentée ce soir est d'approuver ce projet et son plan de financement prévisionnel afin de pouvoir solliciter les subventions afférentes. Il met l'accent sur le fait que la Préfecture a besoin de connaître dans les semaines à venir les dossiers déposés au titre de la DSIL et de la DETR pour les projets des collectivités.

Concernant la déchetterie, il signale qu'il a été évoqué à plusieurs reprises le choix du terrain en réunions. L'objectif était de trouver ensemble un terrain qui soit géographiquement opportun. Il rappelle que le terrain sur lequel se situe la déchetterie de Soudan va être cédé à la FMGC suite à la délibération adoptée à cet effet en conseil communautaire. Il souligne que les locomotives financières sont les locomotives industrielles et que la FMGC en fait partie. La déchetterie va donc disparaître. S'agissant de la déchetterie de Rougé, il met en exergue un problème juridique qui va conduire à sa fermeture

Il conclut en indiquant qu'en cas de besoin, le plan de financement prévisionnel relatif au projet de la déchetterie sera amendé.

M. le Président remercie M. Rudy BOISSEAU, les équipes ainsi que ceux qui ont déjà travaillé sur ce projet. Il indique qu'à terme ce seront trois déchetteries qui seront en fonctionnement sur le territoire, celle de Lusanger, qui est citée en exemple. Il remercie à cet effet M. Yves FROMENTIN. Celle du Petit-Auverné sera également accessible. La dernière concerne le projet tel que présenté et qui sera donc modernisé en matière de fonctionnement. Il souhaite en effet que la nouvelle déchetterie soit adaptée à notre époque, quelle ne soit pas ouverte à tous vents, à n'importe quel usager, avec des comportements qui sont contraires aux intérêts de la collectivité, que des bâches soient installées, que la population intercommunale puisse s'y rendre... Il demande également de revoir l'organisation en conséquence.

Il estime qu'il est indispensable de réaliser ce projet et qu'à ce titre, il est important de délibérer afin de le cadrer financièrement mais aussi pour permettre de déposer les demandes de subventions. Il rappelle que des subventions sont régulièrement sollicitées pour les projets et que la collectivité peut s'enorgueillir de bénéficier d'un palmarès très satisfaisant par rapport aux autres collectivités de sa strate. Il rassure donc M. Alain LETOLGUENEC sur le fait que le projet n'aura pas un coût exponentiel et que ce sujet sera à nouveau abordé.

M. Alain LE TOLGUENEC prend note que ce projet sera à nouveau évoqué si son coût évolue.

M. Michel POUPART fait remarquer que chacun a besoin d'être rassuré sur la déchetterie du Petit-Auverné. Il s'interroge sur l'état d'avancement du dossier et demande à M. Rudy BOISSEAU s'il peut s'exprimer sur ce point même si ce n'est pas le sujet de la délibération. Il se dit satisfait de savoir que la déchetterie du Petit Auverné sera rénovée mais se demande à quelle échéance.

M. le Président répond que la présente délibération indique que sont prévues trois déchetteries dont celle du Petit-Auverné.

M. Rudy BOISSEAU confirme que la rénovation de la déchetterie du Petit-Auverné sera bien réalisée. Il informe l'assemblée de l'état d'avancement de ce dossier qui respecte un planning de réunions.

Il indique que lors de la dernière réunion en date, le représentant de la chambre d'agriculture était présent et ce dernier était l'agriculteur exploitant la parcelle nécessaire à l'agrandissement du Petit-Auverné. Il précise par ailleurs, que la communauté de communes est en lien étroit avec la Mairie du Petit-Auverné puisque ce projet nécessite une prise de décision au niveau communal. Ce projet sera réalisé d'une manière légèrement décalée par rapport à l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Châteaubriant.

M. Guy DELAUNAY intervient pour signaler que la commune du Petit-Auverné est partie prenante de ce projet.

M. le Président conclut en rappelant que la communauté de communes et la commune vont travailler de concert afin d'essayer de trouver une solution et que cela ne saurait tarder.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 123 : Conventions avec OCAD3E pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques et les lampes usagées**

Adoption à l'unanimité.

Environnement

- **Délibération n° 124 : Aide à la plantation de 44 000 arbres sur la période 2023-2030**

M. Michel POUPART précise, comme chacun a pu le constater, qu'il reste à définir les modalités de l'aide aux porteurs de projets en fonction des décisions qui seront prises par le Gouvernement notamment. Il précise que ce sujet sera abordé à nouveau en commission environnement.

Il ajoute que cette opération est complémentaire et qu'elle ne vient pas en concurrence avec les contrats territoriaux et le Syndicat Chère Don Isac. Il informe qu'aujourd'hui, il est dénombré 1 000 contrats issus de ces contrats territoriaux et que de ce fait, les objectifs sont atteints en termes de plantations pour lutter contre l'érosion et le ruissellement. Concernant le deuxième engagement effectué sur les 45 kms de plantation de haies sur 3 ans, il rappelle qu'il avait été indiqué qu'au bout d'une année il y avait la possibilité d'actionner la clause de revoyure. Il souligne qu'à ce jour les objectifs sont en effet atteints puisqu'entre 15 et 20 kms sont actuellement en plantations. Il informe qu'entre 3 et 4 kms de haies sont actuellement plantées sur la commune de la Chapelle Glain. Ces objectifs concourent à la reconquête de la qualité de l'eau.

Il précise que l'opération de plantation présentée à la présente séance est destinée aux habitants, aux associations, aux entreprises et aux communes. S'agissant des communes, il suggère que chacun puisse réfléchir à des terrains qui pourraient accueillir des plantations afin de créer des îlots de fraîcheur qui seront indispensables en cas de canicule.

M. le Président précise qu'il avait proposé cette opération à l'occasion d'un bureau en octobre dernier, sans savoir que le Président de la République allait s'engager sur la plantation d'un milliard d'arbres d'ici 2030. Il espère que d'autres territoires vont prendre les mêmes initiatives mais il est dubitatif sur l'atteinte de cet objectif national. Il informe toutefois, que des initiatives ont d'ores et déjà été prises et cite à cet effet l'opération portée par la Région « Une naissance, un arbre » pour laquelle certaines communes s'y sont associées. Il pense également à des initiatives communales et donne la parole à Mme Edith MARGUIN afin d'exposer son projet.

Mme Edith MARGUIN annonce avoir pris contact avec la pépinière expérimentale de Guémené-Penfao en début d'année et indique que les arbres, des hêtres et des chênes au nombre de 2 600, vont être plantés vers le 15 février. Une convention sera conclue avec la pépinière qui se chargera d'entretenir les arbres puisqu'il s'agit d'une pépinière expérimentale. Pendant 8 ans, la commune n'aura pas à sa charge le nettoyage et l'entretien des arbres plantés.

Elle donne également des précisions sur la provenance de ces arbres. Il s'agit d'arbres du Sud de la France qui ont subi un choc thermique en raison de la chaleur de l'été dernier et qui vont être plantés sur les terrains de la commune. Ces arbres proviennent également du Nord de la France et d'autres sont issus de la Région. Elle précise qu'étant donné qu'il s'agit d'une opération à titre expérimental, la convention ne stipule aucune modalité financière.

M. le Président explique que l'idée de cette opération est d'additionner les projets communaux, les projets intercommunaux et associer au maximum la population afin de montrer que cette ambition est à portée de main si chacun s'y engage.

Il rappelle le projet de plan de la future déchetterie projeté précédemment sur lequel il a aperçu des aménagements paysagers. Il fait observer que ces plantations n'existent pas aujourd'hui sur l'actuelle déchetterie et souhaite que désormais tous les futurs équipements intercommunaux intègrent des aménagements paysagers.

M. Bernard GAUDIN évoque la dernière commission environnement lors de laquelle il a été abordé la préservation de l'existant à travers un outil qui s'appelle l'inventaire bocager, avec l'idée que cet inventaire bocager puisse être réalisé sur l'ensemble du territoire. Il ajoute par ailleurs que la délibération prévoit que les modalités d'attribution seront précisées par le bureau communautaire. Il lui semblerait opportun que la commission se saisisse de cette réflexion sur les modalités.

M. Michel POUPART approuve la proposition de M. Bernard GAUDIN en lui confirmant que la commission environnement travaillera sur le sujet. Concernant les inventaires bocagers, il précise juste qu'il en existe un grand nombre sur le territoire et qu'il reste 6 communes qui ont été pressenties et qui ont été approchées dernièrement par le Syndicat Chère Don Isac. Il informe avoir évoqué ce sujet en conférence des Maires en indiquant qu'il s'agissait de la dernière année pour obtenir un financement par l'agence de l'eau. Il conclut que l'inventaire bocager constitue un outil très important pour préserver le bocage.

M. Jean-Yves GICQUEL émet un commentaire sur cette opération. Il rappelle que le territoire a été frappé par des interdictions d'arrosage cette année du fait de la canicule. Selon lui, il peut être présagé d'une situation identique pour les prochains étés. Il suggère en parallèle des plantations que soient trouvées des solutions pour arroser les arbres plantés sinon ils ne pousseront pas.

M. Michel POUPART confirme qu'il faudrait peut-être revoir les essences des arbres en fonction du climat. Ces différents points seront à travailler avec des techniciens.

Adoption à l'unanimité.

M. le Président remercie M. Michel POUPART. Il indique qu'il s'agit du dernier conseil communautaire de l'année et souhaite à ce titre, remercier tous celles et ceux qui se sont impliqués et ont travaillés cette année ainsi que tous les agents de la collectivité. Il rappelle que se sont tenus cette année, 5 Conseils Communautaires comptabilisant 124 délibérations. 25 commissions se sont réunies pour les examiner. 12 conférences des Maires et 20 réunions du Bureau communautaire se sont déroulées. Il fait remarquer que ces éléments reflètent le travail important réalisé.

Il souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Il remercie tous les membres de l'assemblée.

La Secrétaire de séance



Lucie PAUL

Le Président



Alain HUNAUULT